

Rapport de la Commission des Finances

Chargée d'examiner le préavis municipal N°07/2018

Comptes 2017

Préambule

La Commission des Finances s'est réunie le 23 avril 2018 sous la présidence de Madame Nadège Longchamp-Geiser pour examiner ce préavis, en présence la Municipalité au complet ainsi que du Boursier communal, Monsieur Laurent Vial.

A l'exception de M. José Perez, excusé, tous les autres membres de la Commission des Finances étaient présents.

Nous aimerions relever l'excellente présentation et la clarté du document de présentation des comptes 2017 et de ses commentaires. Nous remercions toutes les personnes présentes pour leurs réponses à nos questions et leur disponibilité, et plus particulièrement Monsieur Laurent Vial qui a consacré quelques heures pour répondre à nos questions relatives à certains comptes.

Commentaires sur les comptes de fonctionnements

Les commentaires ci-dessous ont pour but de donner des informations complémentaires aux membres du Conseil communal suite à l'examen des comptes par la Commission des Finances et aux différentes questions posées lors de la séance du 23 avril 2018.

1. ADMINISTRATION GENERALE

Compte 102.3003- Indemnités Municipaux

Les jetons de présence versés lors de différentes séances selon les dicastères ne sont pas comptabilisés dans ce compte. En cas de paiement de jetons de présence, ces derniers sont versés directement aux Municipaux, et leurs sont acquis.

Compte 110.3061 – Utilisation de véhicules privés et mobility

Sur les CHF 7949.15 de charges pour l'utilisation de véhicules privés et Mobility, seuls CHF 621.- le sont pour le défraiement des collaborateurs utilisant leur véhicule privé. Le reste est destiné à couvrir le déficit d'exploitation du véhicule Mobility situé au parking proche de Crétalaison. Même si la rentabilité de ce véhicule Mobility n'est pas encore évidente, la Municipalité souhaite continuer à soutenir ce mode de mobilité qui va dans le sens d'une mobilité plus durable.

Compte 110.3102.02- Communication, promotion

La Municipalité nous informe que la procédure pour obtenir le remboursement de l'avance faite au premier prestataire du film promotionnel de notre Commune suit son cours, mais a très peu de chance d'aboutir.

Compte 130.3189- Travaux administratifs exécutés par des tiers

Ce compte concerne la réception de l'Administration communale, qui est externalisée auprès de l'entreprise Protectas, ce qui est plus économique et fiable en cas d'absence qu'une gestion purement interne.

Compte 150.3102 - Journal

Le système de coût pour le journal des 4 coins du Mont est le suivant : CHF 400.- par page pour le rédacteur, CHF 350.- par page pour le graphiste ; un numéro de 16 pages coûte donc CHF 19'500.-, un numéro de 20 pages CHF 23'500.-. Le nombre de pages (par multiple de quatre) dépend à chaque fois de la quantité d'articles à publier.

Compte 150.3653- Subventions sociétés locales

L'augmentation de ce poste par rapport à l'année 2016 est essentiellement due à l'accroissement des effectifs en termes du nombre de membres des sociétés locales. Au bouclage des comptes 2017, ce poste fait l'objet d'un dépassement par rapport au budget de CHF 15'858.-. Ce dépassement s'explique par un paiement unique de CHF 20'000.- en faveur de l'Etat de Vaud en tant que participation aux frais de dispositif policier pour les matchs de challenge league joués par le FC Le Mont pour les saisons 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017.

Compte 176.3523 -Participation au déficit du Centre sportif de Malley (CSM)

La Municipalité saisit l'occasion de nous rappeler que ce compte fera l'objet d'un ajustement sensible à la hausse lorsque la nouvelle patinoire de Malley sera achevée.

Compte 190 - Informatique

La gestion rédactionnelle du site web est totalement internalisée.

2. FINANCES

Globalement le dicastère « Finances » enregistre une augmentation de produits nets de CHF 1'150'000.- par rapport au budget 2017, mais une diminution de CHF 1'680'000 par rapport aux comptes 2016.

Le produit des impôts augmente de CHF 275'000.-, par rapport aux comptes 2016, essentiellement du fait de l'augmentation des impôts sur les personnes physiques (+CHF 1'200'000.- ; +4.9%) et de l'impôt foncier (+CHF 100'000.- ; +4.3%). A titre indicatif, le nombre d'habitants a progressé de +2.7% entre 2016 et 2017. Pendant la même période fiscale, une baisse conséquente a été enregistrée au niveau des personnes morales (-CHF 400'000 ; -11.1%) ainsi qu'au niveau des impôts à la source, spécial étranger et sur les successions et donations (cumulés -CHF 680'000 ; -39.6%).

La contribution nette à la péréquation intercommunale augmente de CHF 426'000.- (augmentation des contributions à payer CHF 595'000.-, augmentation des remboursements à percevoir CHF 169'000.-).

Les amortissements augmentent de CHF 199'000.-; les détails sont fournis dans le tableau des comptes d'investissement au 31.12.2017 des p. 52 et 53 du préavis n° 07/2018.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

La Commission des Finances a demandé à la Municipalité quels étaient les coûts dus aux incivilités et au vandalisme sur les bâtiments durant l'année. La Municipalité est en cours de préparation d'un décompte pour l'année 2017 et transmettra l'information dès que le montant sera connu.

Comptes 350.3142... - Réparations non prévisibles du bâtiment

Les réparations non prévisibles du bâtiment se montent au final à CHF 433'800.70, alors que rien n'a été budgété à ce sujet.

Comptes 350.3902... - Entretien non prévisible du bâtiment

Les comptes réels de l'entretien non prévisible du bâtiment (CHF 300'711.58) dépassent de CHF 130'711.85 le montant budgété (CHF 170'000).

Le cumul de ces deux postes « non prévisibles » explique donc un dépassement des charges de CHF 564'512.55 par rapport au budget. La Commission des Finances se demande s'il ne serait pas judicieux de mettre au budget une part de réparations non prévisibles, étant donné les montants en jeu chaque année. De plus un contrôle sur les dépenses des années précédentes révèle en effet que des réparations non prévisibles sont presque systématiques.

Compte 350.3141.10 – Réparations programmées du bâtiment

L'écart avec le budget est lié à l'abandon du projet de changement d'enseigne pour l'Auberge.

Compte 350.3114.26 – Achat machine

Après une étude plus approfondie, il s'est avéré qu'un véhicule de cette catégorie n'avait pas de sens aux Martines.

4. TRAVAUX

La Commission des Finances n'a pas d'informations complémentaires relatives à ce dicastère à communiquer au Conseil Communal, les commentaires figurant dans le document officiel étant suffisamment précis, clairs et pertinents.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTE

Compte 510.3662 – Bus scolaire

Le dépassement dans les comptes 2017 est dû au paiement d'un premier acompte pour la période scolaire 2017-2018 plus élevé de CHF 55' 925.25 que celui payé en 2016 pour l'année scolaire 2016-2017.

Selon les renseignements reçus par la Municipalité, les volumes financiers globaux pour ces deux années respectent le budget et ce dépassement est uniquement dû à un premier acompte à payer plus élevé que le montant budgété. Ce surplus sera compensé durant l'année 2018.

La Commission des Finances a pris note de ces explications et constatera ce réajustement dans les comptes 2018. Elle demande à la Municipalité de suivre de près les dépenses et les raisons d'éventuels dépassements de ce poste avec l'entreprise Car Postal. En effet, des mesures ont été mises en place par la Municipalité notamment par l'arrêt de la prise en charge des élèves habitant à moins de 600 mètres de leur emplacement scolaire ainsi que par l'arrêt de la prise en charge des élèves de 5P à 11S se trouvant proche des lignes de bus TL 8 et 60, ceci dans le but de ne pas augmenter le nombre de bus scolaires dans notre commune et dans cette même vision de maintenir les charges de ce poste.

Compte 520.3662 – Frais de transport

La compensation d'une zone autour d'un collège dans laquelle le bus scolaire n'était plus offert aux familles a généré l'acquisition d'environ 150 abonnements Mobilis.

Compte 570.3189 – Prestations exécutées par des tiers et 570.4652 – Vente repas réfectoire

Ces deux comptes enregistrent les coûts et les revenus en lien avec l'entreprise Novae qui est en charge de la cantine du complexe scolaire du Mottier. Le total des ventes de repas au réfectoire est plus élevé que les charges pour les prestations de l'entreprise Novae, mais il faut tenir compte du fait que les parents paient un certain nombre de repas à l'avance et donc ces montants ne signifient pas qu'aujourd'hui les ventes de repas à la cantine couvrent les frais du prestataire.

6. SECURITE PUBLIQUE

La Commission des Finances n'a pas d'informations complémentaires relatives à ce dicastère à communiquer au Conseil Communal, les commentaires figurant dans le document officiel étant suffisamment précis, clairs et pertinents.

7. SECURITE SOCIALE

Globalement, la charge nette de la « Sécurité sociale » augmente de CHF 1'100'000.- par rapport au budget 2017, et de CHF 1'850'000.- par rapport aux comptes 2016.

Au niveau administratif, les principales hausses de charges sont imputées aux garderies (+CHF 320'000.), aux UAPE (+CHF 220'000.-) ainsi qu'au nouveau projet « Quartiers solidaires » (+CHF 48'000.-).

Compte 710.3655.04 – Subvention atelier « Les Mains enchantées »

La participation financière de la Commune pour l'atelier « les Mains Enchantées » représente la charge pour quelques mois et non pas une année complète. En 2018, la participation se fera sur l'année complète.

C'est au niveau de la prévoyance sociale que la progression des charges est la plus nette (+CHF 1'560'000 ; +23.0%). La participation nette de notre Commune à la facture sociale augmente de CHF 400'000.-. La charge liée au compte n°720.4525 « Compensation prélèvements/recettes conjoncturelles pour facture sociale » figure sous le compte n°210.3515 « Prélèvement s/recettes conjoncturelles pour facture sociale »

Vote et recommandation de la Commission

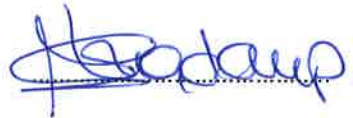
Au vu des informations et des points relevés, la Commission de Finances, propose aux membres du Conseil communal :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2017 et par conséquent le préavis 07/2018 tel que présenté par la Municipalité ;
- de porter l'excédent de revenu de CHF 59'835.50 en augmentation du compte 9290.00 – Capital.

Le Mont-sur-Lausanne, le 29 mai 2018

La présidente :

Nadège Longchamp-Geiser



Les membres :

Arnaud Brulé



Elisabeth Corbaz-Schwarz



Christophe-Vincent Corbaz



Gérard Mojon



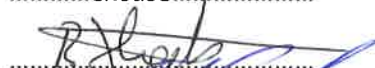
Cédric Mottier



José Perez

.....excusé.....

Remo Studer



Philippe Vaucher

